

DE LA RHETHORIQUE VERS UNE ACTION COHERENTE

1. Il est indispensable de reconnaître l'ampleur de la violation des **droits humains** et sociaux fondamentaux en matière d'éducation des jeunes et des adultes. A ce titre, CONFINTEA VI doit proclamer l'état de crise tout en demandant des actions urgentes. L'éducation de base des adultes est déjà un droit qui peut être légalement appliqué par les Etats et nous demandons à tous les gouvernements de faire adopter une législation pour faire de l'ensemble de l'éducation des adultes un tel droit.

2. L'éducation des jeunes et des adultes est essentiel pour aider les gens surtout les femmes (qui sont les plus durement touchées) à faire face à une **crise globale de système** (alimentaire, énergétique, financière, humanitaire ou climatique); ce qui leur permettra de se construire un avenir durable et d'œuvrer pour la justice et l'équité de genre. L'éducation populaire est indispensable pour le renouvellement de l'apprentissage des adultes comme moyen de changement politique et social.

3. Dans chaque pays il doit exister une structure légale de **gouvernance de l'éducation des jeunes et des adultes** qui spécifie l'engagement aussi bien de la société civile, des représentants des apprenants adultes, des éducateurs que du gouvernement, dans le processus de prise de décision. L'éducation des jeunes et des adultes doit être inclusive et diverse, touchant tous les aspects de l'activité humaine et privilégiant le mieux-être et non seulement le développement économique. En conséquence, cette éducation des adultes doit être basée sur des actions inter sectorielles et inter ministérielles où le ministère exerce un leadership fort.

4. Que soit mis fin aux **données statistiques** basées sur une ligne de démarcation artificielle entre l'alphabétisation et l'analphabétisme. Toutes les études, recherches et collectes/diffusion de données doivent mettre un accent particulier sur la continuité des niveaux d'alphabétisation qui cadrent avec la vie quotidienne des gens, leur travail, ainsi que l'environnement culturel et linguistique. Toutes les données doivent être désagrégées sur la base du genre et des autres sources de discrimination (la race, l'ethnie, la classe sociale, la caste, l'orientation sexuelle, l'identité en termes de genre, l'âge, l'handicap, la position géographique, la citoyenneté, ou l'incarcération).

5. L'éducation des adultes doit être reconnue comme l'aimant qui permettra d'atteindre tous les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). A ce titre, elle doit être priorisée au niveau des plans nationaux ainsi que dans les rapports sur l'état d'avancement des OMD. Tous les gouvernements doivent, d'ici 2012 concevoir et mettre en œuvre des **plans et des politiques bien ciblées avec des coûts rigoureusement estimés** ainsi que des lois pour faire de l'éducation tout au long de la vie une réalité. Ces plans doivent s'inspirer de données valides relatives aux niveaux d'alphabétisation et aux taux de participation à la formation (par exemple des études nationales). Donc ces éléments doivent être parties intégrantes de tous les secteurs de l'éducation et des initiatives en matière de réduction de la pauvreté. Ces plans doivent aussi reconnaître le rôle fondamental de l'éducation dans le changement de comportement et d'attitudes tout en mettant en question toutes les formes de discrimination surtout concernant le genre. Ils doivent enfin s'attaquer aux défis de la scission numérique et aux besoins urgents de renforcer la recherche et l'évaluation, une formation de qualité et une meilleure rémunération des éducateurs pour adultes.

6. Les gouvernements doivent (i) calculer le coût total pour réussir une éducation de qualité pour tous les jeunes et les adultes, et (ii) adopter des **objectifs minimum obligatoires** pour le financement de l'éducation des adultes, soit au moins 6% des budgets nationaux de l'éducation consacrée à l'éducation des jeunes et des adultes, et ce dans tous les pays faisant face à de graves défis d'alphabétisation et où au moins la moitié de ce budget (6%) y sera investi. De même, un objectif obligatoire d'au moins 6% de l'aide publique à l'éducation doit être alloué à l'éducation des jeunes et des adulte, tenant en compte de l'engagement d'au moins 0,7% du PIB des pays riches destiné à l'aide publique au développement où en exige une part 15% allouée à l'éducation). La communauté internationale et les partenaires financiers doivent reconnaître que les objectifs 3 et 4 du Cadre d'action de Dakar sont aussi importants que les autres objectifs du même cadre de l'Education

pour Tous. En même temps, ils doivent développer des projections fiables relatives aux écarts de financement. Au moins \$10 milliards d'aide supplémentaire seront nécessaires d'ici 2015 pour espérer faire un impact en alphabétisation des adultes.

7. L'**Initiative de mise en Œuvre Accélérée** (Fast Track Initiative) doit être radicalement actualisée pour devenir l'Initiative Mondiale en Faveur de l'Education Pour Tous, concept qui exigera de façon explicite des plans sectoriels prenant en compte des actions concrètes en termes d'investissement en alphabétisation des jeunes et des adultes, surtout auprès des femmes. Cette initiative transformée doit absolument être indépendante de la Banque Mondiale et doit être beaucoup plus ambitieuse que l'actuel Fast Track Initiative.

8. Le G20 qui a récemment renforcé les capacités du FMI, doit remettre en cause les conditionnalités macro **économiques** restrictives et les politiques promues par ce dernier. Cette mesure a très considérablement miné les investissements en faveur de l'éducation pour tous. Il doit y avoir une exigence claire faite au FMI pour que l'institution soit plus flexible en matière de réduction de l'inflation et de déficit budgétaire d'ici 2015. Ceci permettra d'augmenter de façon significative et à long terme, les investissements en éducation en tant que élément clé de la solution à la crise financière.

9. Tous les gouvernements ont la responsabilité de **maximiser les possibilités d'apprentissage** disponibles pour tous sur le plan national. Ils doivent aussi s'assurer d'un investissement durable de la part des individus, des employeurs et de l'Etat pour s'assurer que personne ne soit laissée pour compte. Nous demandons à tous les employeurs d'investir au moins 1% de la masse salariale dans les activités d'éducation et de formation reliée au travail. Toutes les ressources doivent être bien ciblées pour s'assurer qu'elles atteignent les démunis ou les exclus, surtout les femmes qui sont très souvent victimes d'une marginalisation à plusieurs niveaux. Toutefois, il est important de reconnaître qu'aucun pays n'a encore réussi à totalement surmonter le défi de l'inclusion de toutes les couches sociales et à transformer le profil de participation à la formation des adultes. Quel que soit le contexte, les apprenants jeunes et adultes doivent avoir une voix dans la conception des politiques et la mise en œuvre des programmes les concernant.

10. Il est nécessaire d'avoir un **mécanisme de suivi** global et inter agences pour s'assurer que les engagements pris soient respectés. Au niveau national cela vise les institutions publiques, les universités et la société civile. Au niveau international, nous pensons par exemple à l'OCDE-DAC exigeant des comptes sur la situation de l'aide en faveur de l'éducation des adultes. Nous pensons aussi à l'UIS et au Rapport Mondial de Suivi qui rendent compte des dépenses au niveau des gouvernements, l'OMS dans son suivi de la recommandation d'augmenter de 5% les investissements dans le domaine de la promotion de la santé, la FAO quant à la vulgarisation agricole. Nous demandons des points de référence précis (benchmarks) d'ici 2012 dans tous les domaines pour faciliter l'évaluation des progrès réalisés. Il est nécessaire d'avoir un rapport de suivi mondial tous les 3 ans contenant des données fiables en matière d'apprentissage des adultes. Ce rapport permettra l'analyse des progrès au niveau des engagements pris à CONFINTEA VI et qui tiendra compte des autres processus de veille en cours au niveau des Nations Unies (sur le réchauffement climatique, financement du développement, les droits des femmes, les OMD, la population, la migration, etc).

La Société Civile a un rôle critique dans le suivi rigoureux et dans le développement d'un partenariat franc avec les gouvernements en matière de conception et de mise en œuvre des politiques et pratiques d'éducation des adultes.

CAUCUS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR CONFINTEA

1^{er} décembre 2009

www.fisc2009.org